

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 4 octobre 2021 à 19H30
Séance ordinaire
Convocation le 27.09.2021
Affichage le 11.10.21

Etaient présents : Mmes Josefa CHAITEMPS, Clémence MESMIN, Hélène DAVID-HENRIET, Natacha BIGAN, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE, MM, Francis LESEUR, Jean-Yves LACROIX, Dominique DELACROIX, Antoine DELACROIX, Guillaume VANNIER, Guy ROUSSEAU, Guillaume TERRAL, Dominique DEVILLERS

Absent : M. Joël GAUTHIER a donné pouvoir à M. Dominique DEVILLERS

Secrétaire de séance : Mme Hélène DAVID-HENRIET

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 août 2021

M. Guillaume VANNIER rappelle qu'il a été évoqué, par les 5 conseillers qui ont voté contre la vente du Chalet de La Frasse, de demander une modification simplifiée du PLU pour passer le Chalet de la Frasse en zone touristique. Le compte rendu de la réunion du 9 août est approuvé avec la modification ci-dessus.

2- Délibération : Règlement local de publicité

M. Antoine DELACROIX explique qu'un règlement local de publicité (RLPi) a été élaboré par la Communauté de Communes pour la période 2008-2020. Le règlement précédent n'étant plus en vigueur, la Communauté de Communes a décidé de travailler sur un nouveau règlement local de publicité.

Les orientations présentées sont les suivants :

- Poursuivre les actions ayant permis de réduire la présence des dispositifs afin de mettre en valeur un territoire inséré dans un écrin naturel
 - o Maintenir une faible densité de dispositifs publicitaires.
 - o Préserver des entrées de ville et des secteurs de covisibilités.
 - o Améliorer la visibilité des activités existantes (enseignes dans les centres-bourgs).
- Conforter un territoire de qualité et mettre en valeur son attractivité et son dynamisme
 - o Promouvoir les activités touristiques / locales / artisanales dans le territoire du Parc.
 - o Qualifier les affichages des activités liées à la saison touristique (fronts de neige, départs des pistes, lacs).
 - o Cadrer les affichages temporaires (activités des associations par exemple) pour afficher le dynamisme du territoire et gagner en lisibilité.
 - o Préserver la trame noire (réseau écologique propice à la biodiversité nocturne) pour conforter un environnement local très naturel.
- Compléter le dispositif « RLPi » par des actions complémentaires (hors champ de compétence RLPi).

- Des actions du RLPi qui seront complétées par un guide de la signalétique pour une harmonisation à l'échelle du Parc.
- Des actions du RLPi qui seront complétées par la collectivité.

Le conseil municipal donne son accord pour que la Communauté de Communes travaille sur les orientations du nouveau règlement local de publicité.

Délibération adoptée par 14 voix pour et 1 abstention F. LESEUR: N°39275211001

3- Délibération : Reprise de la voirie du lotissement Le Relai

M. le Maire explique qu'un engagement a été pris avec M. Mercieca, gérant de la société JURISPARC, pour que la commune reprenne la voirie du lotissement « Le Relai » à l'euro symbolique. La voirie concerne la route qui dessert le lotissement soit 5 383 m².

Délibération adoptée par 14 voix pour et 1 abstention G. TERRAL : N°39275211002

4- Délibération : Achat de terrain du carrefour de la Chaux Berthod

Suite à la sécurisation du carrefour de la Chaux Berthod, il convient de régulariser l'achat du terrain à la SCI Chalet de la Chaux Berthod pour une surface de 692 m². Le terrain sera acheté au prix de 6 € le m², soit une somme de 4 152 € frais de notaire en sus.

Délibération adoptée par 14 voix pour et 1 abstention G. VANNIER : N°39275211003

5- Délibération : Orientation sur le déneigement (cours et chemins non enrobés)

La commission déneigement s'est réunie et a évoqué le fait de ne plus déneiger les cours et chemins non goudronnés. En effet ceux-ci engendrent des dégâts sur le matériel de déneigement et sur les terrains.

Il est proposé de ne plus déneiger les cours et routes non enrobées à partir de l'hiver 2022-2023. Un courrier informatif sera envoyé avec les conventions de déneigement.

Délibération votée par 14 voix pour et 1 abstention N. BIGAN : N°39275211004

6- Délibération : Prestataire déneigement

M. le Maire explique au conseil municipal que, comme tous les ans, il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour le déneigement en renfort des deux agents techniques de la commune.

Il propose de faire appel de nouveau à M. Christian GRECARD au tarif de 33 € TTC de l'heure, charges comprises.

Le conseil municipal donne son accord et prend acte.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275211005

7- Délibération : Contre le projet de contrat proposé par l'état (ONF)

M. Dominique DEVILLERS explique qu'en échange d'une gestion à long terme des forêts communales par l'ONF, l'Etat demande une contribution supplémentaire aux communes de 17.5 M€ en 2023 et 2024 et un projet de suppression de 500 emplois.

Le conseil municipal exprime son désaccord et exige le retrait immédiat de ce projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.

Vote contre le projet à l'unanimité : N°39275211006

8- Questions diverses

M. Le Maire expose qu'il faudrait arracher une partie des nénuphars sur le lac, en faisant intervenir un prestataire ou l'association de pêche. Mme Natacha BIGAN propose d'inviter un technicien du Parc sur ce sujet, lors d'une prochaine réunion.

M. Le Maire interpelle les conseillers communautaires sur la diminution des passages du Skibus hors vacances scolaires. M. Antoine DELACROIX explique que le contrat d'une durée de 6 ans avec la société TRANSARC doit être renouvelé. Un appel d'offre est en cours avec un nouveau cahier des charges. Des solutions sont à l'étude pour ne pas pénaliser les usagers et éviter de faire circuler des bus vides.

M. Le Maire et Guillaume TERRAL demandent des explications sur le pourquoi du démontage du baby télésiège de la Combe du Lac. Les conseillers communautaires expliquent qu'il s'agit d'un choix financier et écologique.

Mme Natacha BIGAN demande si la commune pouvait financer, pour 10 personnes volontaires, la formation « Premiers Secours » proposée par les pompiers au prix de 50 euros par personne. Il est également évoqué l'idée de demander aux pompiers de faire gratuitement cette formation pour 5 personnes.

La séance est levée à 21h00,

La prochaine réunion se tiendra le lundi 8 novembre.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,
Francis LESEUR



Le secrétaire,
Hélène DAVID-HENRIET

